



Les Agences Régionales de Santé, créées en avril 2010, ont notamment pour mission de collecter et d'analyser les signaux susceptibles de représenter un risque sanitaire pour la population. L'objectif est de garantir une permanence de réception et un meilleur recueil et d'orientation des signaux à caractère sanitaire.

En Champagne-Ardenne, **un point focal régional unique** de réception et d'orientation des signaux est mis en place au siège de l'ARS.

Informations aux professionnels :

Pour signaler un événement constituant un risque collectif pour la santé ou une Maladie à Déclaration Obligatoire :

Contactez l'ARS de Champagne-Ardenne
24h/24 au 03 26 66 79 29

ou au numéro de fax : 03 59 81 36 91
ou au courriel : ars51-alerte@ars.sante.fr